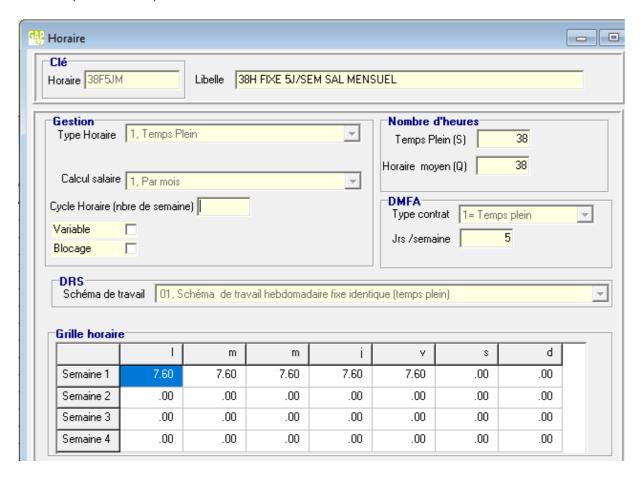




# Le paramétrage des horaires



# Fichiers/Parametre/Horaires



Il s'agit ici des horaires contractuels (donc théoriques) tels qu'ils seront déclarés sur la DMFA dans la ligne d'occupation du travailleur.

Le paramétrage adéquat des horaire est important pour la qualité de la DMFA (réduire les anomalies) et la bonne marche du programme.

Les horaires sont utilisés pour le calcul de :

- la réduction personnelle BONUS à l'emploi,
- la réduction structurelle,
- l'imposable annuel

Il est aussi déterminant lors de l'édition des DRS et autre C4.

Vous aurez probabalement de nombreux horaires bien qu'un même horaire peut être utilisé par plusieurs travailleurs.

Il sera très important d'avoir des Clés (code d'horaires) qui vous permettrons de les identifier facilement. Le libelles permettra un niveau supplémentaire de compréhension.

Type d'Horaire : vous devrez principalement distinguer les horaires Tps plein et Tps Partiel

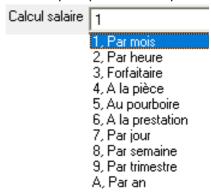




### Calcul du salaire :

Des horaires identiques doivent être créés pour les ouvriers et pour les employés si le paramétrage de la zone 'calcul salaire' est différent.

En effet, la notion de 'calcul salaire' est très importante pour le calcul de l'imposable annuel. Il s'agit de bien indiquer 'par mois' ou 'par heure' ou par autre chose (10 choix) :



Cycle Horaire (nbre de semaine) : indique sur combien de semaine se réparti un horaire en cycle

**Variable** : si vous cochez, vous indiquez que c'est un horaire variable Type de contrat dmfa

Il s'agit ici du type de contrat originel dans le cas d'une interruption de carrière par.ex : le travailleur à un Q/S à temps partiel mais garde ses droits à temps plein (ou à un autre

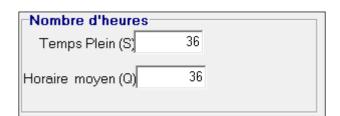
temps partiel)

1= Temps plein 2= Temps partiel

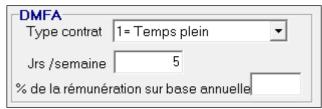
Nombre d'heures

Fraction d'occupation effective, sert pour le calcul des paqie, de la DMFA, des DRS, du bilan social (ETP), etc ...

Temps plein = heures à temps plein dans l'entreprise (NB : cela peut être différent dans une entreprise pour les trav.manuels et intellectuels)



### **DMFA**



Type de contrat

Il s'agit ici du type de contrat originel dans le cas d'une interruption de carrière par. Ex : le travailleur à un Q/S à temps partiel mais garde ses droits à temps plein (ou à un autre temps partiel)



Jrs/semaine

Nombre de jour moyen par semaine. Cette valeur peut être comprise entre 0.00

Route du Condroz 533 4031 Angleur Tél. (04) 361 61 00

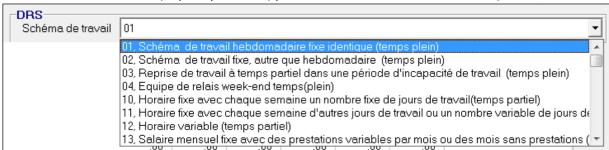
info@gapi.be

www.gapinformatique.be



(interruption de carrière totale) et 7 (sans virgule → il n'y a pas plus de 7 jours dans une semaine)

DRS Schéma de travail (imposé par l'onss) pour la déclaration de certaines DRS (C131B, C3.2 etc...



## **GRILLE HORAIRE**

La grille horaire est facultative mais est utilisée par la liste « feuille de présence » (Périodique/Liste Présence).

Grille horaire							
	1	m	m	j	V	s	d
emaine 1	8.00	8.00	8.00	8.00	4.00	.00	.00
emaine 2	8.00	8.00	8.00	8.00	4.00	.00	.00
emaine 3	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00
emaine 4	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00